

Charte agoris

Communes pour une cohabitation harmonieuse dans le Chablais

Les communes qui adhèrent à la Charte agoris s'engagent à prendre des mesures, voire à soutenir les activités ou les évènements d'intérêt général proposés par des privés, qui ont des effets positifs sur la qualité de la cohabitation dans le Chablais.

Les mesures, les activités et les évènements qui ont un effet positif et réel sur la qualité de la cohabitation doivent permettre aux habitants de se sentir pleinement intégrés dans leur cadre de vie, autrement dit, d'être reconnus en tant que parties prenantes et acteurs de la cité, quels que soient leur statut, leur âge, leurs origines sociales et culturelles ou leur nationalité.

Dans cette optique, les prestations des communes

- sont à bas seuil d'accès, autrement dit aisément accessibles (langue des usagers, formalités et conditions d'accès réduites au strict minimum, etc.)
- encouragent et facilitent les initiatives privées (individuelles et collectives) qui permettent aux habitants de se rencontrer, de se connaître, de s'impliquer dans des projets d'utilité générale, de créer des liens autour d'intérêts communs, etc.
- favorisent l'implication et la participation des administrés dans la vie de la Cité

De plus, les communes qui adhèrent à la Charte « agoris » s'engagent à prendre les **mesures utiles et adéquates** pour soutenir et faciliter la réalisation d'activités et d'actions qui **permettent aux administrés**

- de faire connaissance, de se rencontrer
- de tisser des liens, de s'organiser, de s'entraider
- de se repérer, de s'orienter et de se mouvoir aisément dans leur quartier, leur village et sur la voie publique
- de se sentir en sécurité dans l'espace public
- de pouvoir s'informer, se documenter et s'adresser aux organismes compétents, pour toutes les questions pratiques et administratives utiles à leur intégration dans la vie locale
- de connaître l'éventail d'offres privées et publiques susceptibles de les intéresser
- d'imaginer et de réaliser des actions, des lieux et des solutions d'utilité publique, adaptées à leurs besoins et à leurs possibilités
- d'être informés et sensibilisés aux us et coutumes, ainsi qu'aux règles de vie et usages qui favorisent une cohabitation harmonieuse

Mesures concrètes pour une cohabitation harmonieuse dans la Commune

Les communes agoris peuvent améliorer la qualité de la cohabitation grâce à une politique active en matière d'accueil et d'intégration en réalisation des mesures concrètes

comme par exemple :

la désignation, au sein du Conseil municipal/communal (exécutif), d'un-e **responsable pour les questions liées à l'accueil, l'intégration et la cohabitation dans la commune**

une **fenêtre multilingue** spécifiquement dédiée à **l'intégration et au vivre ensemble sur le site internet officiel de la commune**

des **séances d'accueil et d'information conviviales et attractives** pour les nouveaux arrivants et citoyens

des **informations** concernant la vie de tous les jours dans la commune et des **stratégies de communication** avec la population, **adaptées et accessibles** aux groupes cibles

des **commissions consultatives**, des espaces d'expression et de participation adaptés, notamment pour les enfants, les jeunes et les étrangers

des **espaces d'agrément** adaptés à toutes les catégories d'âge (p. ex. parcs avec des bancs, tables, grills, eau, jeux : balançoires, fontaine, boules, ping-pong, damier géant, filet de basket, etc.)

un **aménagement** des zones d'habitation et des centres **urbains propices aux piétons, à la mobilité douce** et adaptés à tous les usagers (enfants, poussettes, invalides, etc.)

le soutien idéal (reconnaissance symbolique, valorisation – diffusion, conseils – coaching, autorisations, etc.) et/ou matériel (subvention, logistique, infrastructure, administration, contacts, etc.) aux prestations et aux activités labellisées agoris réalisées par des privés, notamment

- les **lieux d'accueil, de rencontres et de loisirs à bas seuil d'accès** adaptés aux besoins des divers groupes de la population (enfants, parents, jeunes, aînés) (p.ex. « Villa YoYo », « Jardin Robinson », Atelier OuVert, etc.)
- les **manifestations locales en plein air et « tout public** (fêtes de quartier, culturelles, sportives, ludiques etc.)
- des initiatives lancées par des habitants pour favoriser les liens entre habitants comme la **Fête des voisins – immeuble en fête**, le **calendrier de l'Avent**, etc.
- les **initiatives citoyennes d'utilité publique et d'entraide** (p.ex. action « coup de balai », « 72 heures – jeunes bénévoles », « pédibus », etc.)
- qui renforcent le lien social entre les habitants
- les **activités de médiation** qui facilitent la communication et la collaboration entre les autorités et les administrés, entre les institutions publiques ordinaires et leurs usagers et entre organismes poursuivant des buts similaires (p. ex. travail social de proximité, interprétariat communautaire / médiateurs culturels, cours de langue et cultures, éducation citoyenne, etc.)
- les activités qui facilitent la **transition entre les cycles de vie, l'adaptation à une nouvelle situation et l'insertion dans un nouvel environnement** (p. ex. préparation à la venue d'un enfant, recherches d'apprentissage /d'emploi, préparation à la retraite, etc.)
- ...

et bien d'autres encore...